

COMPTE RENDU DE L'APN

Avril 2018



ENJEUX RELATIFS À L'EXAMEN DES LOIS ET DES POLITIQUES FÉDÉRALES

APERÇU

L'Assemblée des Premières Nations (APN) a adopté de nombreuses résolutions demandant l'examen et la révision de grands points des lois, des politiques et des pratiques opérationnelles fédérales. Les violations des droits issus des traités, des droits inhérents et des titres ancestraux continuent, malgré la reconnaissance et l'affirmation de ces droits en vertu de la Constitution et du droit international.

Lors des élections fédérales de 2015, l'APN a demandé à tous les partis politiques fédéraux de s'engager à procéder à un examen complet des lois et des politiques fédérales. L'APN a poursuivi ses efforts de promotion des intérêts après l'élection du gouvernement libéral actuel dirigé par le premier ministre Justin Trudeau.

En février 2017, le premier ministre Trudeau a annoncé la création d'un « Groupe de travail ministériel sur l'examen des lois et des politiques liées aux peuples autochtones » (Groupe de travail ministériel). Ce groupe de travail est composé de six ministres fédéraux dirigés par la ministre de la Justice (et procureur général) Jody Wilson-Raybould. Le Groupe de travail ministériel a été chargé de collaborer avec les dirigeants des peuples autochtones ainsi qu'avec les « parties prenantes », y compris les jeunes. On a demandé au Groupe de travail d'évaluer et de recommander les changements législatifs et les nouvelles politiques nécessaires à la

réalisation des « obligations constitutionnelles et des engagements internationaux du Canada envers les peuples autochtones ».

Le protocole d'entente APN-Canada sur les priorités conjointes engage également le Canada à travailler conjointement avec les Premières Nations pour décoloniser les lois et politiques fédérales et les harmoniser avec la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones ainsi que les droits inhérents et issus des traités des Premières Nations.

Le 14 juillet 2017, le gouvernement fédéral a publié un énoncé des dix principes que le Groupe de travail ministériel a élaboré de son propre chef (Principes régissant la relation du gouvernement du Canada avec les peuples autochtones). L'APN a été informée que ces principes sont destinés à servir de point de départ pour établir des instructions à l'intention des fonctionnaires fédéraux.

Lors d'une réunion avec le Groupe de travail ministériel le 17 juillet 2017, le Chef national a énoncé certaines étapes à franchir en vue d'établir un processus conjoint d'examen des lois, des politiques et des pratiques opérationnelles fédérales. Le Chef national a également insisté sur la nécessité de tenir un dialogue et de mener un examen conjoint des politiques fédérales en ce qui a trait aux revendications globales, au droit inhérent à

COMPTE RENDU DE L'APN

Avril 2018

l'autonomie gouvernementale, aux ajouts aux réserves et aux revendications particulières.

COMPTE RENDU

L'APN continue d'exercer des pressions pour qu'un processus de coopération avec les Premières Nations sur les enjeux relatifs à l'examen des lois et des politiques fédérales soit mis en place avec les ressources adéquates.

En janvier 2018, le Chef national Bellegarde a écrit à la ministre Carolyn Bennett pour lui demander de l'aider à résoudre une impasse en ce qui a trait à la responsabilité du financement de l'examen des lois et des politiques.

Le 14 février 2018, le premier ministre Justin Trudeau a annoncé que le gouvernement du Canada allait élaborer le « Cadre de reconnaissance et de mise en œuvre des droits autochtones (CRMODA) » en partenariat avec les Premières Nations, les Inuits et les Métis. Il a aussi annoncé que les politiques sur les revendications globales et les droits inhérents allaient être remplacées et que le

gouvernement réitérait son appui au projet de loi 262.

- Lors de la réunion organisée le 21 mars 2018 en vertu du protocole d'entente APN-Canada sur les priorités conjointes, le Canada a indiqué que cette nouvelle loi pourrait, en partie, confirmer éventuellement une norme en matière de droits pour toutes les futures décisions gouvernementales – aligner les futures lois et politiques. Le Chef national a déclaré qu'il est nécessaire de modifier les lois et les politiques afin d'aligner le Canada sur la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones. Les participants ont aussi exprimé leur préoccupation aux ministres concernant la vitesse du processus de mobilisation relatif au CRMODA et la documentation d'information fournie par Relations Couronne-Autochtones et Affaires du Nord Canada (RCAANC).

PROCHAINES ÉTAPES

L'APN s'attend à rien de moins qu'un processus complet et sérieux de mobilisation auprès des Premières Nations, des dirigeants des Premières Nations, des aînés, des jeunes et d'autres experts de la gouvernance, des droits, des traités, du titre et de la compétence des Premières Nations. Il est important que ce travail ait lieu afin que le gouvernement adopte le projet de loi d'initiative parlementaire C-262 et la loi visant à assurer l'harmonie des lois fédérales avec la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones. Ce projet de loi

permettra de s'assurer que nos droits de la personne et nos droits ancestraux sont respectés et protégés tout au long de ce travail.

L'APN collaborera avec la ministre Carolyn Bennett et la ministre Philpott pour entreprendre des processus d'examen conjoint dans des domaines clés, comme les « revendications globales », le droit inhérent à l'autonomie gouvernementale, les ajouts aux réserves et les revendications particulières.